MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

ANIMATEUR:
APPROCHE METHODOLOGIQUE 1

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 98 70 03 U21 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation

ANIMATEUR :
APPROCHE METHODOLOGIQUE 1

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de s'initier aux techniques et aux méthodologies de l'animation, aux méthodologies spéciales de l'expression et de la communication afin d'appréhender les spécificités de la fonction d'animateur.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit traitant au sens large de l'animation, par écrit et/ou oralement :

- dégager les idées principales du texte ;
- répondre à des questions en faisant appel exclusivement au texte remis ;
- poser une réflexion critique sur ce texte ;
- utiliser les règles élémentaires de la syntaxe de la langue française.

2.2. Titre

Certificat du 2ème degré de l'enseignement secondaire (C2D) ou
Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou
Certificat de l'enseignement technique secondaire inférieur (CTSI).

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. **Dénomination des cours**	**Classement des cours**	**Code U**	**Nombre de Périodes**
Méthodologie générale	CT	F	18
Communication	CT	F	24
Méthodologie spéciale de l'expression	CT	F	14
Techniques et méthodologies de l'animation	CT	F	40
2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

4. PROGRAMME

4.1 Méthodologie générale

Au départ de situations d'animation données, l'étudiant sera capable :

- de décrire oralement et par écrit les éléments constitutifs (le contexte, les interactions, les conditions de sécurité et d'hygiène,…) de ces situations ;
- de distinguer l'observation de l'interprétation, du jugement et du ressenti ;
- de relever des liens entre les pratiques d'animation et les valeurs et principes d'action qui les fondent ;
- de distinguer le niveau d'action intuitive du niveau de l'action professionnelle ;
- sur base de concepts vus, de formuler des hypothèses explicatives des faits observés ;
- de s'interroger sur le sens de ces activités d'animation (développement global de la personne, socialisation, citoyenneté,…) ;

4.2 Communication

Sur base de mises en situations individuelles et collectives, l'étudiant sera capable :

- de distinguer la communication de l'information ;
- de relever différents modes de communication (verbale et non verbale) ;
- d'identifier en quoi le contexte, les représentations, les valeurs,…influencent la communication et constituent un frein ou un facilitateur ;
- de développer et d'évaluer ses aptitudes à communiquer ;

4.3. Méthodologie spéciale de l'expression

Au départ de situations d'animation données, l'étudiant sera capable :

- d'expliquer l'importance de l'expression et de l'imaginaire dans la vie d'un groupe ;
- d'identifier les principes généraux du développement de l'expression et de la créativité ;
- de distinguer l'expression en situation d'animation de la création artistique dans une société ;

4.4 Techniques et méthodologies de l'animation

A travers la participation à des activités diversifiées d'animation choisies dans au moins 4 domaines d'activités (culturel, artistique, artisanal, ludique, sportif,…) et en respectant les principes de base de la sécurité et de l'hygiène, l'étudiant sera capable :

- d'identifier les éléments méthodologiques spécifiques à ces techniques ;
- d'expérimenter des techniques spécifiques dans l'élaboration d'un mini projet d'animation.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *à partir de situations diversifiées d'animation* :

- de relever les éléments constitutifs de la communication ;
- de se questionner sur le sens des activités mises en œuvre ;
- d'argumenter le choix des activités d'animation selon des critères repris dans le programme et en particulier les principes de base de la sécurité et de l'hygiène ;
- d'identifier les éléments favorisant l'expression et la créativité ;
- de rendre compte oralement et par écrit de ses observations aux niveaux personnel, interindividuel et groupal ;
- d'évaluer sa participation à des animations spécifiques.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- l'objectivité de ses observations,
- la capacité à se référer au cadre conceptuel,
- la pertinence de l'argumentation,
- la qualité de son expression écrite et orale,
- la capacité d'auto évaluation.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.
L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.